



Direction Territoriale de
Agence de
Unité territoriale
Triage de

Lorraine
Meurthe et Moselle
Saintois et Côtes de Moselle
Vandeléville

Département : Meurthe et Moselle
Arrondissement : Toul
Région IFN : plateau Lorrain + plateaux calcaires.
SRA de Lorraine

**FORET COMMUNALE
DE
PULNEY**

Surface cadastrale :

61 ha 01 a 34 ca

Surface retenue pour la gestion :

60 ha 00 a

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2014 - 2033

Identifiant National : A0204971

Adhésion n°10 -21-16/917

Altitude	Supérieure : 494 m
	Inférieure : 345 m



SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT.....	4
TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN	5
1.1 Présentation générale de l'aménagement.....	5
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions.....	6
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales	6
1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
1.2.1 Description du milieu naturel	8
1.2.1.1 Topographie et hydrographie.....	8
1.2.1.2 Conditions climatiques	8
1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie	8
1.2.1.4 Unités stationnelles	8
1.2.2 Description des peuplements forestiers	9
1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description	9
1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt.....	10
1.2.2.3 Etat du renouvellement.....	11
1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt	12
1.3.1 Production ligneuse.....	12
1.3.1.1 Volumes de bois produits	12
1.3.1.2 Desserte forestière	13
1.3.2 Fonction écologique.....	14
1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	14
1.3.3.1 Accueil et paysage	14
1.3.3.2 Ressource en eau potable.....	14
1.3.4 1.3.3.3 Dispositions en faveur des vestiges archéologiques	15
1.3.5 1.3.3.4 Protection contre les risques naturels : sans objet	15
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	16
2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion.....	16
2.2 Constitution de division(s) : Sans objet.	16
2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité.....	16
2.3.1 Traitements retenus.....	16
2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	17
2.4 Suivi des peuplements	18
2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement.....	18
2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	18
2.4.3 Evolution des essences	19
2.5 Classement des unités de gestion.....	20
2.6 Programme d'actions	21
2.6.1 Foncier - concessions : rien de particulier à prévoir.....	21
2.6.2 Production.....	21
2.6.2.1 Coupes	21

2.6.2.2	Desserte	25
2.6.2.3	Travaux sylvicoles	25
2.6.3	Fonction écologique.....	26
2.6.3.1	Biodiversité courante.....	26
2.6.3.2	Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles).....	27
2.6.3.3	Réserves biologiques et réserves naturelles.....	27
2.6.4	Fonctions sociales.....	27
2.6.4.1	Accueil et paysage.....	27
2.6.4.2	Ressource en eau potable	27
2.6.4.3	Chasse – Pêche	27
2.6.4.4	Droits d’usage et affouage.....	28
2.6.4.5	Richesses culturelles.....	28
2.6.5	Prévention des risques naturels : sans objet	29
2.6.6	Menaces pesant sur la forêt.....	29
2.6.6.1	Incendies de forêts.....	29
2.6.6.2	Crises sanitaires	29
2.6.6.3	Tassement des sols	29
TITRE 3 – BILAN – INDICATEURS DE SUIVI		30
3.1	Bilan.....	30
3.1.1	Volumes de bois à récolter :.....	30
	Les volumes à récolter (370 m3/an) seront plus importants que ceux récoltés de 1991 à 2005 (260 m3/an).	30
3.1.2	Estimation de la recette bois	30
3.1.3	Dépenses.....	30
3.1.4	Bilan.....	30
Indicateurs de suivi de l’aménagement		34
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES		35
	<i>Annexes.....</i>	36
	<i>Pour mémoire, cartes à insérer dans le document</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>

Présentation synthétique de l'aménagement

La forêt de Pulney s'étend sur 61,01ha (dont 60 ha de surface boisée), sur les sols limoneux de la région naturelle du Plateau Lorrain et sur les stations des Plateaux Calcaires pour les parcelles 17 à 19.

Composée principalement de chêne sessile, elle avait été traitée en taillis sous futaie . Le dernier aménagement (1991/2005) prévoyait la conversion en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération élargi d'une surface de 5,41 ha (dont 4,50 ha à régénérer avant 2005).

4,50 ha ont été ouverts mais la coupe définitive n'a pas encore été réalisée dans la parcelle 5r (1,3 ha). La tempête de 1999 n'a provoqué que très peu de dégâts dans la forêt; il n'y a eu que les peuplements de la parcelle 7 (2,62 ha) qui ont été mités; cette parcelle était classée en amélioration lors du dernier aménagement.

A la date des inventaires du présent aménagement (hiver 2010), les peuplements se présentent sous 4 faciès principaux :

- jeunes peuplements pour 5 % de la surface
- peuplements en croissance active pour 18 %
- peuplements en maturation pour 67 %
- peuplements mûrs pour 10 %

Elle est donc relativement déséquilibrée, avec un excès de peuplements en maturation, et très peu de jeunes peuplements.

Les richesses biologiques particulières connues à ce jour sont deux mardelles (mares forestières) situées dans la parcelle 3.

Les aspects paysagers, de même que la fréquentation par le public ne sont pas des critères de gestion déterminants.

Les objectifs principaux du présent aménagement sont donc de corriger progressivement le vieillissement de la forêt, et la surcapitalisation de certains peuplements.

Dans les parcelles 17 à 19 (pins), la composition en essences devra évoluer en faveur du hêtre très peu présent par rapport aux potentialités naturelles, de même que les érables et les fruitiers.

Le traitement en futaie régulière continuera à s'appliquer sur 55,7 ha, celui en futaie irrégulière dans la parcelle 17 (4,3 ha) située sur les stations VM et VTE (versant tillaie-érablaie), cette dernière constituant un habitat naturel prioritaire.

Bien que le volume à récolter soit plus conséquent, le bilan financier prévisionnel (2014-2033) serait au final en très légère baisse par rapport à celui des années 1991-2005 ; ces bilans sont tous deux très positifs (150 €/an/ha pour 2014-2033).

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt :**

Commune de Pulney

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Communale
De	PULNEY
Numéro du ou des départements de situation	Meurthe et Moselle (54)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	419 Plateau Lorrain + 415 Plateaux Calcaires
SRA de référence	Lorraine

Département(s)	Communes de situation de la forêt	Surface cadastrale (ha)
Meurthe et Moselle (54)	Pulney	61,0134

- **Période d'application de l'aménagement 2014-2033**

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	Date arrêté	Début	Echéance
Pulney	F10728P	61,0134	22/02/1993	1991	2005

La carte de situation se trouve en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale à la date du dernier aménagement	59,5068 ha
Surface cadastrale actuelle	61,0134 ha
Surface retenue pour la gestion	61,01 ha
Surface boisée (destinée à la culture forestière)	60,00 ha
Surface hors sylviculture	1,01 ha
<i>tranchées cadastrées</i>	<i>0,53 ha</i>
<i>tranchées non cadastrées</i>	<i>0,46 ha</i>
<i>place de retournement</i>	<i>0,02 ha</i>
Surface en sylviculture (cf titre 2.5)	60,00 ha

La correspondance entre les parcelles forestières et les parcelles cadastrales se trouve en annexe.

• **Evolution des surfaces depuis l'aménagement précédent** : sans objet

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Pour les cantons du Houchet et du Rond Bois, il existe un procès-verbal de délimitation générale du 10 avril 1848.

Le canton de La Côte (anciens paquis communaux) ne possède ni borne ni fossé. Le canton Les Rapailles est borné sur le côté Est (contre le territoire de Gugney) mais la limite est instable (à cause des éboulements de la falaise). Le reste du périmètre n'est pas toujours certain.

• Origine de la propriété forestière

L'origine de la forêt remonte à des temps immémoriaux.

• Parcellaire forestier

Le parcellaire forestier n'est pas modifié, mais les surfaces ont été ajustées à l'aide du SIG et de relevés au GPS.

• **Concessions en cours**: sans objet

Hors forêt (non soumis au régime forestier), dans le canton du Houchet, il existe la plate-forme de la voie ferrée désaffectée "de Barisey-la-Côte à Mirecourt", construite en 1883 .

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

• **Classements des surfaces par fonction principale**

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	
Production ligneuse	1	1,64	13,49	44,88	61,01
Fonction écologique		61,01	0	0	61,01
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		61,01	0	0	61,01
Protection contre les risques naturels	61,01	0			61,01

Commentaires :

- fonction de production : les enjeux de production ligneuse sont issus de la carte des stations.
- fonction écologique : présence de deux mares et de peuplements classés de chêne sessile.
- fonction sociale : l'éloignement des grands centres urbains et des grands axes de communication a pour conséquence une faible fréquentation du public.

• **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces	ha	
- Déséquilibre grande faune / flore	61	Le détail figure au § 2.6.4.3
- Présence des résineux non adaptés aux stations	12	Pin noir, pin sylvestre et épicéa sur Plateaux Calcaires
- Sensibilité des sols au tassement dans le massif situé au Sud	45	Stations du massif du Sud (parcelles 1 à 16) à sensibilité très forte (Plateau Lorrain)
- Protection du patrimoine culturel		Tumulus - Le détail figure au § 1.3.3.3
- Peuplements classés de chêne sessile matériel forestier de reproduction	28	Voir paragraphe 1.2.2.2
- Importance sociale ou économique de la chasse	61	La totalité de la forêt est chassée.
- Parcelles 17pie, 18 et 19 dans zone de protection des captages éloignée	12	parcelles en limite avec des zones de protection de captages rapprochée
- présence de 2 mares dans la parcelle 3	0,1 ha	Origine artificielle

• **Démarches de territoires**

Intercommunalités : La forêt est située sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois .

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

1.2.1.1 Topographie et hydrographie

Altitude de la forêt comprise entre 345 m et 494 m (parcelle 19).

Le relief, les expositions des versants et l'hydrographie sont donnés par la carte de situation annexée, et la carte des stations.

Au Sud, les cantons du Houchet et du Rond Bois situés sur Plateau Lorrain sont en légère pente.

La parcelle 17 (isolée), située sur Plateaux Calcaires, présente une forte pente.

1.2.1.2 Conditions climatiques

Climat lorrain de type continental, sous influence océanique :

- Précipitations assez élevées et bien réparties au cours de l'année. Absence de période véritablement sèche hors années exceptionnelles.
- Températures moyenne annuelle globalement basse. Contrastes thermiques marqués entre des hivers rudes et longs et des étés chauds.
- Gelées fréquentes jusqu'en mai parfois juin et reprise possible dès septembre.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte dans la mesure du possible des hypothèses actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

L'ouragan Lothar du 26 décembre 1999 n'a quasiment pas touché la forêt.

1.2.1.3 Géologie, géomorphologie, pédologie

La forêt de Pulney est située :

- sur Plateaux calcaires de la Haye et des Côtes de Moselle (butte témoin de Dommarie-Pulney) pour les parcelles 17 à 19. On a des éboulements de la falaise dans la parcelle 17.

-sur Plateau Lorrain. : le périmètre sud du Houchet (parcelles 1 à 10) est formé par la ligne de crête de la cuesta domérienne.

Groupe VII1 : une distinction a été faite en fonction de la présence ou non de cailloux (galets), sans qu'ils semblent avoir d'incidence sur les potentialités de la station.

1.2.1.4 Unités stationnelles

La définition des stations forestières repose sur le catalogue des stations sur la DRA- SRA de Lorraine (Plateaux calcaires) ainsi que sur les clés de détermination des anciennes DOLAM (Plateau Lorrain).

On y trouve les renseignements plus précis sur la pédologie et le comportement des essences.

Méthode de description : relevés sur les points d'inventaire des peuplements : PLACETTES TEMPORAIRES : 2 points/ha sur l'ensemble sauf 3 points/ha dans la parcelle 17.

Code	Station ou groupe stationnel	Surface		Enjeux de production - Fertilité	Sensibilité au tassement	Essences les mieux adaptées (Essences principales en premier)
		ha	%			
PMX	Hêtraie-chênaie mésoxérophile de plateau	1,64	2,73%	Faible	Faible	Hêtre, Alisiers blanc et torminal, Tilleul à grandes feuilles, Charme, Mélèze d'Europe
PM.	Hêtraie-chênaie mésophile de plateau	9,23	15,38%	Moyen	Moyen	Hêtre, Alisier torminal, Erable sycomore, Mélèze d'Europe
VTE	Tillaie-érablaie à scolopendre*	1,08	1,80%	fort	Moyen	Tilleul à grandes feuilles, Erable sycomore, Frêne
VM.	Hêtraie de versant Est ou Ouest mésophile	3,25	5,42%	Fort	Moyen	Hêtre, Erable sycomore, Alisier torminal, Merisier
I	Chênaie pédonculée frênaie neutrophile de bas de pente et fond de vallon	0,58	0,97%	Moyen	Fort	Chêne pédonculé, frêne, érable sycomore, alisier torminal, aulne glutineux, merisier
VI	Hêtraie-Chênaie sur limons ou sables drainés moyennement épais	2,60	4,33%	Moyen	Fort	Chêne sessile, hêtre, alisier torminal
VII.1	Hêtraie-Chênaie sur limons ou sables drainés épais – variante à limons riches	41,62	69,37%	Fort	Fort	Chêne sessile, hêtre, érable sycomore, merisier, alisier torminal, mélèze d'Europe, douglas, chêne rouge
Total		60,00	100,00%			

Cf. Carte des stations.

Les résineux (pin noir, pin sylvestre et épicéa) ne sont pas adaptés aux stations (parcelles 17 à 19); on veillera à favoriser les feuillus en particulier les feuillus précieux qui poussent en mélange avec les résineux.

Contraintes particulières liées au milieu naturel : tillaie-érablaie à scolopendre dans la parcelle 17. Cet écosystème rare recèle une très bonne fertilité et une très haute valeur biologique. La rareté résulte du faible nombre d'endroits favorables : éboulis calcaires (pied de falaise); exposition entraînant un ensoleillement direct réduit et une faible évapo-transpiration. Sur ce dernier point, la parcelle 17 exposée à l'ouest / nord-ouest est probablement en limite. Il faudra plus qu'ailleurs (ubac) éviter les découverts brutaux et sur une trop grande surface qui provoqueraient, par une augmentation de la luminosité et de la température, la disparition de certaines espèces végétales, et conduirait à une minéralisation accrue de la matière organique et à la dessiccation du sol entraînant des difficultés de régénération.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

1.2.2.1 Inventaires et méthodes de description

• Documents de référence

Peuplements forestiers feuillus du plateau lorrain – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2002.

Peuplements forestiers des plateaux calcaires de Lorraine – typologies et sylvicultures ; CRPF Lorraine Alsace, ONF ; 2004

• Méthodes de description : N:nord, E: est, W:ouest et S:sud

Bloc de description	Méthode	Période - descripteurs principaux
Jeunes peuplements feuillus(non précomptables).	Description à l'avancement : parcelles 4W + 4SE et 6W	Été-automne 2010. Classe de hauteur / d'âge. Essences présentes et proportions.
Peuplements à majorité de tiges précomptables (diamètre > 17,5 cm)	Inventaire par placettes relascopiques temporaires à maille carrée à une densité de 2 placettes par ha sauf la parcelle 17 avec 4 placettes/ha.	Été-automne 2010. Surface terrière par essences et catégories de diamètres. Sous-étage, perches et petits bois d'avenir.
Peuplements ouverts en régénération ou à majorité de tiges précomptables (diamètre > 17,5 cm)	Comptage en plein dans les parcelles 4NE, 5W, 6 E et 7 (partie sud mitée par tempête de 1999)	Été-automne 2010. Dénombrement par essence et classe de diamètre de toutes les tiges de classe 20 et plus.

Un résumé des données dendrométriques obtenues figure en annexe.

1.2.2.2 Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les codes et dénominations ci-dessous se réfèrent :

- à la typologie des peuplements en vigueur pour la région naturelle considérée (cf. documents de référence ci-dessus) (codes T-PL_ pour plateau lorrain / codes T-PC_ pour plateaux calcaire)
- et à la typologie par classe d'âge pour les futaies les plus équiennes (codes D-FR_

Code structure	Description	Surface (Ha)	%
Jeunes peuplements			
D-FR_12_CHS	jeunes peuplements de chêne sessile 3m<h<10m	0,57	1,0
D-FR_13_CHS	jeunes peuplements de chêne sessile h>10m	2,56	4,3
	Total Jeunes peuplements	3,13	5,2
Peuplements en croissance active			
21_P.N_P.S	bois moyens avec petits bois de pin noir avec pin sylvestre	3,03	5,1
21_P.S_F.P	bois moyens avec petits bois de pin sylvestre avec feuillus précieux	7,84	13,1
	Total Peuplements en croissance active	10,87	18,1
Peuplements en maturation			
32p_CHS	gros bois à bois moyens de chêne sessile	19,15	31,9
32p_CHS_HET	gros bois à bois moyens de chêne sessile avec hêtre	5,51	9,2
52p_F.P_HET	irrégulier à bois moyens de feuillus précieux avec hêtre	3,65	6,1
52p_P.N_EPC	irrégulier à bois moyens de pin noir avec épicéa commun	0,68	1,1
53p_MCHS	irrégulier à gros bois de chêne sessile avec charme	10,91	18,2
	Total Peuplements en maturation	39,9	66,5
Peuplements mûrs			
33_CHS_HET	gros bois de chêne sessile avec hêtre	4,00	6,7
33_CHS	gros bois de chêne sessile	0,84	1,4
33_HET_CHS	gros bois de hêtre avec 20 % chêne sessile	1,26	2,1
	Total Peuplements mûrs	6,10	10,2
	Total	60,00	100

Remarque : PB = Petit Bois (classes de diamètres 20 et 25)
 BM = Bois Moyen (classes de diamètres 30 à 45)
 GB = Gros bois (classes de diamètres 50 et plus)
 TGB = Très Gros Bois (classes de diamètres de 70 et plus)

Cf. Carte des peuplements.

La forêt n'est pas équilibrée : elle comporte une surface très importante de peuplements en maturation (67 % de la surface totale) alors que la surface en jeunes peuplements est très faible (5 %); celle en peuplements mûrs n'est pas suffisamment importante(10%).

L'abondance des perches et petits bois d'avenir n'a pas été utilisée pour distinguer les divers types de peuplements car il n'y a pas beaucoup de perches d'avenir.

Dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999 :

La tempête de 1999 n'a eu quasiment aucun impact sur la forêt : on a pu constater des dégâts (uniquement une zone mitée) représentant 4 % de la surface totale de la forêt.; il s'agit de la parcelle 7.

Peuplement classé

Un peuplement classé matériel forestier de reproduction pour le chêne sessile concerne les parcelles .1 à 3 et 7 à 13 (Référence QPE 203-010-Nord-Est limons et argiles).

Dispositif de recherche :
Sans objet

Parcelles de références sylvicoles :
Sans objet

1.2.2.3 Etat du renouvellement

• Peuplements traités avec un suivi surfacique

Bilan du groupe de régénération passé :

		Stock de régénération par essences du groupe de régénération (1)			
UG	Essences	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) H<= 50 cm (ha)	Classe 2 (installée) Régénération + 50 cm et inf. à 3 m de quantité suffisante, ou plantation de plus de 1 an (ha)	Classe 3 régénération acquise supérieure à 3 m de haut (ha)
4p1	Chêne sessile			0,84	
4p2	Chêne sessile				1,8
5r sud	Chêne sessile			0,63	
5r nord	Hêtre			0,63	
6r	Chêne sessile				1,33
Total (1)		0	0	2,1	3,13
		Stock de régénération par essences HORS groupe de régénération (2)			
7nord	Chêne sessile			1,5	
Total (2)		0	0	1,5	0
Total général (1) + (2)		0	0	3,6	3,13

Bilan de la régénération à la date de l'aménagement	Surface (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	3,13	4p2 + ancienne 6r
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	2,10	4p1 + 5r
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	1,50	7nord
Surface acquise (Sa) en régénération au cours de l'aménagement passé	3,13	
dont: <i>Sa du groupe de régénération</i>	<i>3,13</i>	
<i>Sa hors groupe de régénération</i>		

Surface prévue à régénérer par l'aménagement passé :	4,50 ha
---	---------

Toutes les parcelles (ou parties de parcelles) prévues d'être régénérées lors de l'aménagement précédent l'ont effectivement été.

Cependant il n'y a pas eu de coupe définitive dans la parcelle 5r, qui n'est donc pas terminée pour 2005.

La différence entre la surface acquise (nouvelle surface 3,13 ha) et la surface prévue (ancienne surface : 4,50 ha) vient du fait que la hauteur moyenne des semis de la parcelle 5 r (nouvelle surface : 1,26 ha) est inférieure ou égale à 3 mètres et donc que la parcelle 5 r ne fait pas partie de la surface acquise.

Il était prévu de planter la partie 5 r nord à forte dominance de hêtre. Pour l'instant, il y aurait 30 % de semis de chêne et 55 % de semis de hêtre. Des dégagements de semis suffisamment fréquents permettraient certainement d'éviter de planter, sous réserve de contenir l'abrutissement.

La parcelle 7 était classée en amélioration lors du dernier aménagement mais les peuplements de cette parcelle ont été mités par la tempête de 1999.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Répartition des surfaces par fonction	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	1	1,64	13,49	44,88	61,01

1.3.1.1 Volumes de bois produits

Estimation de la production moyenne de la forêt sur la durée d'aménagement

Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
0,39	4,3

Ces chiffres reposent sur les estimations de production par groupe d'aménagement détaillées plus loin au § 2.6.2, pondérées par les surfaces respectives des groupes d'aménagements définis au § 2.5.

Bilan des volumes prévus et récoltés au cours de l'aménagement précédent de 1991 à 2005 :

Récoltes prévues / réalisées (m ³ /an)									
(Vol. aménagement / vol. commercial)									
Régénération		Amélioration /Préparation		Irrégulier		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
95	71	117	188	0	0			212	259
Ecart %									
-25%		61%						22%	

Soit un volume réalisé de 4,3 m³/ha/an.

Commentaire :

Les prélèvements en amélioration ont largement dépassé les prévisions. Ce qui s'explique par une sous estimation des volumes sur pieds et des accroissements. D'autre part, la parcelle 7 qui n'était pas prévue pour un second passage en amélioration a été mitée par la tempête de 1999.

Par contre, les prélèvements en régénération ont été moins conséquents que prévu ; la coupe définitive dans la parcelle 5 r était prévue mais elle n'a pas été réalisée.

Exploitations du 26 décembre 1999 (tempête): sans objet

Les bois sont façonnés en régie. Les chênes situés dans les parcelles 1 à 16 (station VII du plateau Lorrain) sont de bonne qualité.

Affouage : il y a actuellement une trentaine d'affouagistes.

1.3.1.2 Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long totales (km)	Densité		Commentaire
			km / 100 ha	suffisante oui/non	
Routes forestières	revêtues		2,69	OUI	
	empierrées	1,010			RAS
	terrain nat.	0,633			RAS
Autres routes participant à la desserte					

Le réseau de desserte est suffisant en terme de densité par rapport aux normes établies par l'ARMEF-CTBA-IDF (1993)

La desserte figure sur la carte d'aménagement.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		61,01	0,00	0,00	61,01

La parcelle 3 comporte deux mares, d'origine artificielle, probablement liées à l'extraction de matériaux argileux étant donné l'existence de fronts d'exploitation. La première, d'environ 3 ares, est comblée et drainée. La seconde mare, d'environ 6 ares, a été également comblée en 2010 et a été curée partiellement. Ce traitement permet de développer les habitats aquatiques tout en préservant les habitats matures de mares comblées. La mare devra être un peu mieux éclairée lors des prochaines opérations de martelage, afin de favoriser le développement des hélophytes et hydrophytes ainsi que des amphibiens et des odonates.

Les bois martelés à proximité seront câblés à l'abattage pour ne pas tomber dans les mares. Ces milieux pourraient faire l'objet d'inventaires, de suivis et de mesures de gestion complémentaire.

• **Statuts réglementaires et zonages existants : sans objet**

Habitats naturel sur la forêt :

Habitats Dénomination phytosociologique	Code directive habitats	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Tillaie-érablaie à scolopendre	9180	41-4	STATION LOCALISEE A PRESERVER TRAITEMENT PAR PIED D'ARBRE	parcelle 17 pie

Les habitats sont représentés sur la carte des stations.

La plupart des habitats forestiers de Lorraine sont d'intérêt communautaire.

La forêt est concernée par un habitat naturel prioritaire dans la parcelle 17 (voir paragraphe 1214).

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau)		61,01	0,00	0,00	61,01

1.3.3.1 Accueil et paysage

L'atlas régional des paysages de Lorraine (CRL 2009) fait apparaître que la forêt est située dans une zone à enjeu intermédiaire (figuré jaune) pour la majeure partie de la forêt et enjeu intermédiaire (figuré orange) pour les parcelles 17, 18 partie et 19 partie.

• **Sensibilités paysagères : sans objet**

1.3.3.2 Ressource en eau potable

Les parcelles 17 sud, 18 et 19 font partie du périmètre de protection éloignée de captage en eau potable. Un projet de déclaration d'utilité publique est en cours sur un des captages du secteur et pourrait concerner ces parcelles (P17pie, 18 et 19) pour le périmètre de protection éloigné. Cette DUP pourrait contenir des réglementations applicables à ces parcelles.

La carte des captages est annexée, et mise à jour sous Canopée.

1.3.4 1.3.3.3 Dispositions en faveur des vestiges archéologiques

- Canton de la côte -parcelle 18 : tumulus protohistorique
- Sur terrain communal non soumis, à proximité de la parcelle 19 :
 - * la chapelle de "Notre Dame de Bonne Espérance"(17è siècle) commémore probablement les calamités du temps (peste, guerre de Trente ans...)
 - * calvaire érigé en 1852 (source : abbé Jean Melle)

L'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc) dans les environs de ces sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service régional de l'Archéologie.

Toute découverte quelle qu'elle soit (vestige, structure, objet, monnaie..) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L531-16 du Code du Patrimoine.

1.3.5 1.3.3.4 Protection contre les risques naturels : sans objet

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Constats	Solutions
Forêt déséquilibrée : nombreux peuplements de chêne en maturation	Ne pas prendre de retard sur les régénérations prévues. Veiller à décapitaliser ces peuplements en maturation.*
Sensibilité des sols au tassement (massif du sud sur Plateau Lorrain) : sites toujours très sensibles	Débardage uniquement sur sols secs et utilisation exclusivement des chemins et cloisonnements d'exploitation, en particulier sur les cantons du Houchet et du Rond Bois
Déséquilibre faune/forêt	Augmentation et respect du plan de chasse
Protection éloignée de captages d'eau potable	Appliquer dispositions du § 1.3.3.2.
Protection de vestiges archéologiques (tumulus)	Appliquer dispositions du § 1.3.3.3.
Peuplements de chêne sessile classés	Voir § 1.2.2.2
Présence de deux mares	Voir § 1.3.2

* La préparation à la conversion en futaie régulière a provoqué une forte capitalisation des peuplements. Il faut à présent décapitaliser localement afin d'avoir des peuplements stables, diversifiés en essences, et pour conserver un sous étage de taillis et d'arbustes divers.

L'installation de cloisonnements d'exploitation diminuent les risques de dommages aux sols fragiles causés par le tassement.

2.2 Constitution de division(s) : Sans objet.

2.3 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.3.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	55,67	59,51
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière)	4,33	0
Sous-total : surface en sylviculture	60,00	59,51
Hors sylviculture	1,01	
Total : surface retenue pour la gestion	61,01	59,51

2.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus pour les tiges de qualité B/C					
Essences objectif	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Stations concernées
Chêne sessile	44,22	160	80	Hêtre, alisier torminal, érable sycomore, merisier	VII1 et VI (PL)
Chêne pédonculé	0,58	140	70	Frêne, érable sycomore, alisier torminal, merisier	station I (PL)
Hêtre	10,87	120	60	Alisier blanc et torminal, tilleul à grande feuille	PC : PM et PMX
Erable sycomore Hêtre	4,33		45 60	Alisier torminal, merisier, tilleul à grandes feuilles	PC : VM et VTE
Total surface en sylviculture	60				

Cf. Carte des essences-objectif.

Pour les peuplements traités en futaie régulière, une seule essence objectif est indiquée; c'est celle qui détermine l'âge d'exploitabilité (et donc le choix des surfaces à régénérer).

Pour les peuplements traités en futaie irrégulière (parcelle 17), plusieurs essences objectif sont traitées simultanément et c'est cette composition objectif qui conditionne les critères de suivi (surface terrière totale objectif notamment).

Dans les deux cas, un mélange optimum est recherché avec les essences associées.

Diamètre d'exploitabilité des tiges de belle qualité

Tableau valable pour le plateau lorrain

Stations	Hêtre	Chêne sessile	Chêne pédonculé	Frêne	Erable sycomore	Charme	Fruitiers	Aulne
I		75 cm	85 cm	65 cm	60 cm	45 cm		
VI	65 cm	70 cm	70 cm	50 cm	55 cm	45 cm	50 cm	
VII	70 cm	80 cm	75 cm	55 cm	55 cm	50 cm	55 cm	

Tableau valable pour les plateaux calcaires

Stations	Hêtre	Chêne sessile	Chêne pédonculé	Frêne	Erable sycomore	Charme	Fruitiers	Tilleul	Aulne
PX / PMX	55 cm	55 cm	55 cm	40 cm	45 cm	40 cm	45 cm	50 cm	
PM	70 cm	60 cm	55 cm	40 cm	55 cm	45 cm	50 cm	50 cm	

2.4 Suivi des peuplements

2.4.1 Futaie régulière : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Bilan de la régénération menée au cours de l'aménagement précédent

Cf. chapitre 1.2.2.3.

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

	Surface (ha)
Surface dont la régénération a déjà été entamée et doit être terminée pendant la période (<i>participe à Sv</i>)	3,60
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0,00
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sv et Sd</i>)	0,00
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir (<i>participe à Sd</i>)	3,60
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (<i>participe à Sd</i>)	7,46

Renouvellement suivi en surface	Surface (ha)	
Surface disponible (Sd)	11,06	
Contrainte de vieillissement (Sv)	3,60	
Surface d'équilibre (Se)	7,42	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	7,46	
Surface à ouvrir (So)	3,86	0
Surface à terminer (St)	3,60	3,60
Groupe de reconstitution (S _{rec})	0,00	
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution	7,46	

Justification groupe de régénération : A mi-période, les parcelles 4r, 5r et 7r2 (P. 7r2 mitée par la tempête), ouvertes etensemencées, devraient être terminées.

La parcelle 7 sud ainsi que la parcelle 9 devraient être ouvertes en fin d'aménagement.

2.4.2 Futaie irrégulière : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Indicateurs de renouvellement	Valeurs estimées sur le groupe	Cible à l'issue de l'aménagement	Cible à long terme
Surface terrière des précomptables (diam. > 17,5 cm)	21,7	20	19
% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	Non mesurée	10%	15%
Densité de perches et PB	37	45	50

Evolution souhaitée de la structure et du capital par groupe

Groupe	Catégorie	Situation actuelle		Fin d'aménagement		à long terme	
		% G	G	% G	G	% G	G
I1	Petit bois	22%	4,8	20%	4	15%	2,85
	Bois moyen	51%	11	45%	9	35%	6,65
	Gros bois	27%	5,7	35%	7	50%	9,5
	Total	100%	21,5	100%	20,0	100%	19,0
	Sous étage		1,5		2,0		2,0

Commentaire : La parcelle 17 a été classée en irrégulier, ce qui permet d'éviter les sacrifices d'exploitabilité. En effet, cette parcelle comporte des bois de classes de diamètre différentes ainsi qu'une grande diversité d'essences. De plus, dans cette parcelle exposée Ouest/Nord-ouest, il faut éviter les découverts brutaux et en particulier sur une grande surface. Le traitement irrégulier y est donc très bien adapté; il est fortement recommandé pour la station VTE (à préserver).

2.4.3 Evolution des essences

Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)

Essence	Actuelle	à l'issue de l'aménagement ^t	Tendance à long terme
Chêne sessile	47%	48%	49%
Chêne pédonculé	1%	1%	1%
Hêtre	23%	26%	27%
Feuillus précieux	6%	8%	10%
Frêne	5%	5%	2%
Charme	8%	7%	6%
Autres Feuillus	1%	3%	5%
Pin sylvestre	4%	1%	0%
Pin noir d'Autriche	5%	1%	0%

Commentaire : Pour les cantons du Houchet et du Rond Bois, la dominance du chêne est conforme aux potentialités des stations (VII1 et VI du Plateau Lorrain).

Afin d'avoir un mélange d'essences, on veillera à favoriser les feuillus précieux.

Pour les stations sur Plateaux Calcaires, le hêtre et les feuillus précieux, essences adaptées, reprendront à long terme la place des pins.

2.5 Classement des unités de gestion

Groupes d'aménagement

Libellé groupe	Code groupe	Surface (ha)	Justification sommaire
Régénération 1	R1	3,86	Régénération entamée mais non terminée à l'issue de l'aménagement
Régénération 2	R2	3,60	Régénération à terminer à l'issue de l'aménagement
Préparation	P	2,81	Peuplements à régénérer au cours de l'aménagement suivant.
Amélioration 1	A1	31,40	Peuplements issus du taillis sous futaie relativement réguliers en structure (bois moyens et gros bois).
Amélioration 2	A2	10,87	Peuplements de bois moyens et petits bois de résineux avec feuillus en mélange
Amélioration 3	A3	3,13	Jeunes peuplements ne nécessitant plus de travaux
Irrégulier	I	4,33	Peuplements irréguliers en structure et composition et pas trop capitalisés
Sous total : surface en sylviculture		60,00	
Hors sylviculture	HSY	1,01	Tranchées cadastrées
Total : surface en gestion		61,01	

cf carte d'aménagement.

Détail des unités de gestion du groupe de régénération :

voir § 2.4.1

	UG	Surface totale (ha)	Surface à ouvrir (ha)	Surface à terminer (ha)
Unités de gestion ouvertes à terminer (S1)	4r	0,84		0,84
	5r	1,26		1,26
	7r2	1,5		1,5
Unités de gestion ouvertes à ne pas terminer (S2)				
Unités de gestion à ouvrir et à terminer (S3)				
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (S4)	7r1	1,12	1,12	
	9r	2,74	2,74	
Total		7,46	3,86	3,6

2.6 Programme d'actions

2.6.1 Foncier - concessions : rien de particulier à prévoir

2.6.2 Production

• Documents de référence à appliquer

Pour les chênes on se référera au Guide des sylvicultures - chênaies continentales (2008)

Pour le hêtre on se référera au Guide des sylvicultures le hêtre en Lorraine (2005)

2.6.2.1 Coupes

• Hypothèses dendrométriques

Le calcul des rotations et prélèvements moyens repose sur les hypothèses suivantes (tiges de diamètre > 7,5 cm donc sous-étage inclus) :

Groupe	accroissement moyen sur 20 ans (m ² /ha/an)	G actuel (m ² /ha)	G objectif (m ² /ha)	rotation retenue (années)	G moyen prélevé par coupe (m ² /ha)
A1	0,35	26,6	26	12	4,6
A2	0,44	27,3	24	8	4,8
A3	0,66	16,0	18	6	3,4
I	0,38	24,3	21	9	4,2
P	0,36	24,5	24	10	3,8
R1	0,35	21,5	16	9	5,6
R2	0,35	11,2	0	4	4,8

• Cas des coupes programmables par année

Année	UG	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplt	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m ²)	VPR (m ³)	dont perches & brins en m ³	V/an
2014	9	R1	2,74	APR	CCHXG3	0	2,5	38	6,9	105	0	225
2014	10	A1	2,82	ACO	CCHXG2	0	3,0	42	8,5	120	0	
2015	18	A2	6,46	AI	FP.NM3	2007	5,5	50	35,5	325	0	485
2015	19	A2	4,41	AI	FP.SM2	2007	4,0	36	17,6	160	0	
2016	17	I	4,33	IBO	IFREI3	2009	4,0	50	17,3	215	0	250
2016	6_a	A3	1,33	E1	FCHXP1	0	4,0	25	5,3	35	25	
2017	1	A1	2,64	ACO	CCHXG3	2007	5,5	80	14,5	210	0	610
2017	11	A1	2,52	EMC	CCHXG2	2003	2,3	30	5,8	75	0	

Année	UG	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplt	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches & brins en m3	V/an
2017	12	A1	2,87	EMC	CCHXG3	2003	2,8	39	8,0	110	0	
2017	13	A1	1,83	EMC	CCHXG1	2005	1,9	25	3,5	45	0	
2017	14	A1	3,24	EMC	CCHXG2	2005	2,3	30	7,5	95	0	
2017	16	A1	2,23	EMC	CCHXG2	2005	2,4	34	5,4	75	0	
2018	15	A1	3,72	EMC	CCHXG2	2008	2,2	29	8,2	110	0	340
2018	4_a	A3	1,80	E1	FCHXP1	0	4,0	24	7,2	45	30	
2018	5_p	P	1,43	APR	CCHXG1	2008	3,5	51	5,0	75	0	
2018	6_p	P	1,38	APR	CCHHG3	2008	5,0	78	6,9	110	0	
2019	12	A1	2,87	ACO	CCHXG3	2017	5,5	77	15,8	220	0	375
2019	16	A1	2,23	ACO	CCHXG2	2017	5,0	70	11,2	155	0	
2020	11	A1	2,52	ACO	CCHXG2	2017	5,0	65	12,6	165	0	445
2020	13	A1	1,83	ACO	CCHXG1	2017	3,0	39	5,5	70	0	
2020	14	A1	3,24	ACO	CCHXG2	2017	5,0	65	16,2	210	0	
2021	15	A1	3,72	ACO	CCHXG2	2018	3,5	46	13,0	170	0	170
2022	2	A1	2,75	ACO	CCHXG2	2010	5,0	73	13,8	200	0	530
2022	3	A1	4,08	ACO	CCHXG2	2007	5,0	73	20,4	300	0	
2022	6_a	A3	1,33	AI	FCHXP1	2016	3,5	23	4,7	30	15	
2023	8	A1	2,70	ACO	CCHXG1	2011	3,0	44	8,1	120	0	120
2024	18	A2	6,46	AI	FP.NM3	2015	4,5	41	29,1	265	0	470
2024	19	A2	4,41	AI	FP.SM2	2015	4,0	36	17,6	160	0	
2024	4_a	A3	1,80	AI	FCHXP1	2018	4,0	24	7,2	45	20	
2025	17	I	4,33	IBO	IFREI3	2016	4,5	56	19,5	240	0	240
2026	10	A1	2,82	ACO	CCHXG2	2014	4,5	63	12,7	180	0	180
2028	5_p	P	1,43	APR	CCHXG1	2018	4,1	59	5,9	85	0	230
2028	6_a	A3	1,33	AI	FCHXP1	2022	4,0	27	5,3	35	5	
2028	6_p	P	1,38	APR	CCHHG3	2018	5,0	78	6,9	110	0	
2029	1	A1	2,64	ACO	CCHXG3	2017	5,0	73	13,2	195	0	195
2030	12	A1	2,87	ACO	CCHXG3	2019	5,5	77	15,8	220	0	265

Année	UG	Groupe	Surface à parcourir	Coupe	Peuplt	Dernier passage en coupe	G/ha	V/ha	GPR (m2)	VPR (m3)	dont perches & brins en m3	V/an
2030	4_a	A3	1,80	AI	FCHXP1	2024	4,0	24	7,2	45	5	
2031	16	A1	2,23	ACO	CCHXG2	2019	5,0	70	11,2	155	0	580
2031	18	A2	6,46	AO	FP.NM3	2024	4,5	41	29,1	265	0	
2031	19	A2	4,41	AO	FP.SM2	2024	4,0	36	17,6	160	0	
2032	11	A1	2,52	ACO	CCHXG2	2020	4,0	52	10,1	130	0	385
2032	13	A1	1,83	ACO	CCHXG1	2020	3,5	46	6,4	85	0	
2032	14	A1	3,24	ACO	CCHXG2	2020	4,0	52	13,0	170	0	
2033	15	A1	3,72	ACO	CCHXG2	2021	4,0	52	14,9	195	0	195

• Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles

Années	UG	Type de peuplement	Code coupe	S à parcourir (ha)	G/ha	G tot	Vol/ha	Vol. tot.
Période 1 : 2013-2017	9	CCHXG3	APR	2,74	2,5	7	38	104
	7r2	CCHXG3	RS	1,5	5	8	73	110
	4r2	CCHXG3	RS	0,84	5,5	5	83	70
	5r2	CCHXG3	RS	1,26	3	4	47	59
Période 2 : 2018-2022	7r2	CCHXG3	RS	1,5	4	6	58	87
	4r2	CCHXG3	RD	0,84	6	5	90	76
	5r2	CCHXG3	RD	1,26	4	5	62	78
Période 3 : 2023-2027	7r1	CCHXG3	APR	1,12	4,5	5	65	75
	7r2	CCHXG3	RD	1,5	5	8	73	110
	9	CCHXG3	APR	2,74	4,5	12	68	186
Période 4 : 2028-2033	7r1	CCHXG3	RE	1,12	6	7	85	95
	9	CCHXG3	RE	2,74	5	14	74	203
Total						79		1177

• Règles de culture particulières

- groupe de régénération :

L'essence objectif étant le chêne sessile dans les parcelles de régénération (toutes situées dans le canton du Houchet sur station riche du Plateau Lorrain), on veillera à favoriser le chêne sessile et les feuillus précieux au détriment du hêtre, très envahissant.

- groupe de préparation :

priorité à la décapitalisation mais en maintenant les tiges de belle qualité; les parcelles sont situées aussi dans le canton du Houchet (stations VII1 du Plateau Lorrain) .

On veillera à favoriser la diversité; ce serait bien de viser à long terme 35 % d'autres essences que le chêne.

CANTON DU HOUCHET ET DU ROND BOIS : groupes amélioration A1, préparation et régénération

Ces parcelles sont situées sur des stations fragiles (canton du Houchet), il faudra donc veiller à ce que les règles pour l' exploitation soient respectées (utilisation exclusivement des cloisonnements et chemins d'exploitation et débardage sur sols secs ou gelés ...).

- groupe irrégulier (parcelle 17) :

La parcelle 17 est située sur Plateaux Calcaires, sur stations VM (de versant) et VTE (Tillaie-Erabraie). Ne pouvant pas réaliser de cloisonnements d'exploitation dans cette parcelle, il faudra être particulièrement vigilant pour l'exploitation et la sortie des bois.

HISTORIQUE des PARCELLES 17 à 19 :

Etymologie à propos du canton des "Rapailles" (parcelle 17) : ce mot désignait autrefois des broussailles ou un mauvais taillis.

Les parcelles 17 à 19 étaient autrefois hors aménagement alors que les cantons du Houchet et du Rond Bois étaient soumis au régime forestier :

- les anciens paquis communaux de la Côte (parcelles 18 et 19) ont été enrésinés à une date inconnue.

- parcelle 17 : les Rapailles étaient déjà boisées en 1831. Le canton, abandonné sans contrôle aux habitants de la commune, était en 1922 lors de la soumission au régime forestier : "réduit à l'état de taillis simple d'environ 5 ans, moitié bois blancs et moitié charme/chêne/hêtre/frêne/érable; un semis assez abondant de chêne et hêtre méritait un dégagement".

• Synthèse des possibilités

Groupe	Surface terrière (m ² /an)	Volume total (m ³ /an)
A1	14	189
A2	7	67
A3	2	12
I	2	23
P	1	19
R1	2	33
R2	2	30
Totaux	30	372
<i>sur surf. en sylviculture</i>	<i>0,50 m²/ha/an</i>	<i>6,2 m³/ha/an</i>

Soit un prélèvement moyen prévisible sur la forêt de 0,50 m²/ha/an soit 6,1 m³/ha/an.

Si l'on estime l'accroissement moyen des peuplements de la forêt* à 0,41 m²/ha/an soit 4,5 m³/ha/an pour les 20 prochaines années (au diamètre de précomptage 7,5 cm), **la forêt serait donc en phase de décapitalisation** à cause de l' excès de peuplements en maturation (bois moyens et gros bois) sur l'ensemble de la forêt.

**moyenne pondérée des hypothèses dendrométriques ci-dessus.*

• Mode de suivi de la récolte

L'indicateur de référence du suivi technique sera la surface terrière.

Surface moyenne annuelle à passer en coupe dans le groupe irrégulier : 0,48 ha/an.

2.6.2.2 Desserte

A la fin de l'aménagement, il faudra certainement prévoir un entretien pour la route empierrée qui traverse les parcelles 1 à 8.

2.6.2.3 Travaux sylvicoles

Futaie régulière

Itinéraires technique de travaux sylvicoles		UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	4r	0,84	dégagements+ entretiens de cloisonnements	3122	2622
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	5r	1,26	dégagements+ entretiens de cloisonnements	3122	3934
1CHX1	Régénération naturelle des chênes sessile et pédonculé, concurrence vive	7r2	1,5	dégagements+ entretiens de cloisonnements	3785	5678
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						12234
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						612

Futaie irrégulière

Visite des parcelles du groupe irrégulier en prévision de travaux :

Année	UG	Surface
2020	17	4,33
2029	17	4,33
	Total	4,33

Le tableau ci-dessus définit le programme de visite des parcelles où des travaux sont susceptibles d'être nécessaires. Cette visite intervient généralement à mi-rotation. Ces travaux ne sont pas systématiques et leur programmation doit s'analyser au cas par cas.

Nature des travaux :

les travaux seront probablement moins coûteux dans un premier temps car le niveau de capital actuel des peuplements implique une décapitalisation avant d'obtenir une régénération au profit de laquelle intervenir.

Il s'agira bien de **travaux très extensifs**, la présence de semis n'implique pas un travail à leur avantage si les tiges qui les concurrencent ne sont pas arrivées à maturité.

Dans l'hypothèse où environ 1/4 de la surface visitée du groupe nécessiterait des travaux, la surface totale en travaux serait de 1,1 ha :

Itinéraires technique de travaux sylvicoles de Futaie irrégulière		UG	Surface à travailler (ha)	Descriptif	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé					
	Régénération naturelle	17	1,1	dégagements	500	550
				Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)		550
				Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)		28

2.6.3 Fonction écologique

2.6.3.1 Biodiversité courante

La diversité des essences est une première mesure favorisant la biodiversité.

Dans le cadre de la protection des sols, il est indispensable d'installer un réseau de cloisonnement d'exploitation permanent et bien matérialisé sur tous les sols fragiles.

Les contraintes réglementaires en matière de protection des captages d'eau seront respectées.

En dehors des situations présentant un risque sanitaire ou un risque pour le public fréquentant les forêts, une trame d'arbres morts, creux, très vieux ou d'essences rares sera conservée sur la forêt.

Ces arbres pourront être nettement matérialisés (peinture, plaquettes...).

Conformément aux notes en vigueur et sauf mention spécifique, les rémanents dont le diamètre est inférieur ou égal à 7 cm seront laissés sur le parterre de la coupe.

On ne cherchera pas systématiquement à regarnir les plantations ni compléter les régénérations naturelles.

Les arbustes et le sous-étage en général seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation.

Le lierre ne doit pas être éliminé. Non seulement il n'étouffe pas les arbres (sauf arbres peu vigoureux et déjà dépérissants), mais il a un rôle important dans l'équilibre biologique général de la forêt.

Plus généralement parlant, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- bonne adaptation des essences aux stations et mélange des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage...

Ces mesures favorisent le développement d'une végétation diversifiée et adaptée aux besoins des cervidés. Elles concourent ainsi à l'atteinte de l'équilibre forêt gibier.

Les mares, naturelles ou le vestige de l'activité des hommes, font partie intégrante de la forêt. Elles sont le siège d'une riche, mais fragile, biodiversité (amphibiens, reptiles, invertébrés, flore et habitats) ainsi que d'un patrimoine historique (palynologique et archéologique). Elles sont sensibles à l'assèchement et ont besoin de lumière. Les interventions (coupes et travaux) sont l'occasion de réduire l'effet de pompe des arbres les plus proches de la mare et de gérer la luminosité par l'intensité de l'intervention.

Les drainages et les curages sont perturbants pour le milieu et ne doivent être exercés que si ils sont justifiés, par exemple dans le cadre d'un plan de gestion des mares.

2.6.3.2 Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet

2.6.3.3 Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

2.6.4 Fonctions sociales

2.6.4.1 Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage.

Les coupes et travaux seront réalisés avec soin. Une attention particulière sera portée pour les parcelles visibles depuis l'extérieur de la forêt : implantation judicieuse des cloisonnements d'exploitation et sylvicoles, maintien et gestion des lisières dans les axes de vision, forme et taille des plages de régénération...

On veillera essentiellement au soin des exploitations (respect des périodes prescrites et des autres clauses techniques), qui constituent l'essentiel des risques de dégradation du paysage forestier dans le cadre du présent programme d'action.

Les cloisonnements d'exploitation au sein des peuplements issus du taillis sous futaie présentent un impact visuel généralement très peu perceptible.

2.6.4.2 Ressource en eau potable

La forêt constitue un réservoir d'eau important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité (cf. loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772)).

2.6.4.3 Chasse – Pêche

• Etat des lieux

Le mode de chasse le plus pratiqué est la battue. Le lot est loué à l'ACCA de Pulney dont le président est J. François DEZAVELLE domicilié à Pulney.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SGDC) a été approuvé par le Préfet en date du 18 septembre 2013.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif, ceci sans protection.

Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre n'est pas atteint.

• **Principales caractéristiques des activités de chasse.**

Saisons	Pré / réal	CHEVREUIL
2009/2010	Prévu	11
	Réalisé	11
	Taux	100%
2010/2011	Prévu	11
	Réalisé	7
	Taux	64%
2011/2012	Prévu	11
	Réalisé	11
	Taux	100%
2012/2013	Prévu	11
	Réalisé	10
	Taux	91%
Total	Prévu	44
	Réalisé	39
	Taux	89%

• **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Il y a un abrutissement important par les chevreuils dans la régénération de chêne. Le plan de chasse a été respecté : 90% de réalisé en moyenne sur les 4 dernières saisons de chasse.

Outre l'augmentation et le respect du plan de chasse sans lesquels la situation ne pourra s'améliorer suffisamment, les mesures de bonne gestion suivantes sont à poursuivre ou à développer :

- mise en œuvre d'une sylviculture dynamique conforme aux orientations des guides.
- non reboisement des vides de moins de 50 ares au sein des régénérations.
- élargissement des emprises des routes revêtues et empierrées, mesure par ailleurs favorable à l'assainissement de ces infrastructures.
- fauchage tardif des accotements, également favorable à la biodiversité (flore et faune).
- recherche de lisières étagées, par ailleurs favorables à la biodiversité de ces milieux (flore et faune).
- interventions en faveur des fruitiers (lors de toute coupe, notamment détourages avant la sortie de la phase de compression des jeunes peuplements).
- implantation et entretien des cloisonnements sylvicoles et d'exploitation conformément aux directives en vigueur.

2.6.4.4 Droits d'usage et affouage

Il n'y a pas de droits d'usage sur cette forêt.

2.6.4.5 Richesses culturelles

La forêt présente comme richesse archéologique un tumulus : voir § 1.3.3.3.

• **Programme d'actions Richesses culturelles**

Il est à noter que l'ensemble des travaux d'aménagement entraînant des terrassements (création de routes, de places de retournement, de poses de réseaux, etc. ...) dans les environs de sites archéologiques devront être soumis pour avis au Service Régional de l'Archéologie.

Conformément au code du patrimoine et à l'arrêté de zonage archéologique SGAR n° 2003 en fonction en date du 7 juillet 2003, les travaux forestiers susceptibles d'affecter le sol sur plus de 3000 m² et 50 cm de profondeur, réalisés sur le territoire de la commune de Pulney, sont soumis à déclaration préalable à la DRAC.

Une attention toute particulière sera observée lors des travaux d'exploitation notamment dans les parcelles où de nombreux vestiges archéologiques ont été répertoriés. Tout passage d'engins lourds est interdit sur ces zones, les arbres abattus seront câblés hors des secteurs à risques.

Par ailleurs toute découverte de quelque ordre que ce soit (vestige, structure, objet, monnaie...) doit être signalée immédiatement au Service Régional de l'Archéologie de Lorraine soit directement, soit par l'intermédiaire de la Mairie et de la Préfecture, en application des articles L 531-14 à L 531-16 du Code du Patrimoine.

2.6.5 Prévention des risques naturels

Sans objet

2.6.6 Menaces pesant sur la forêt

2.6.6.1 Incendies de forêts

• Contraintes réglementaires :

L'arrêté préfectoral permanent du 11 mai 1977 interdit l'allumage de feux, en forêt et à moins de 200 m de celle-ci, dans la période 15 février au 30 avril et du 15 juin au 30 septembre de chaque année.

• Etat des lieux

La forêt est peu sujette aux feux de forêt, il y a cependant lieu d'être vigilant au printemps au moment du hâle de mars et de respecter la réglementation en vigueur.

2.6.6.2 Crises sanitaires

Sans objet

2.6.6.3 Tassement des sols

Référence : note de service NDS-09-T-297 du 10/06/09 disponible sur L:\8600\57-reseaux\03-foret\reseau_EAM\Documents_techniques\Cadrages

En fonction de la carte des stations et de la relation station sensibilité au tassement des sols

- 44,8 ha sont très sensibles au tassement (stations VII1, VI et I - PL)
- 13,6 ha sont moyennement sensibles au tassement (stations PM, VM et VTE)
- 1,6 ha sont peu sensibles au tassement (stations PMX- PC)

La carte des stations rend compte de la sensibilité au tassement du sol.

Le débardage se fera uniquement sur sols secs et en utilisant exclusivement les cloisonnements d'exploitation, en particulier sur les massifs du Houchet et du Rond bois (Plateau Lorraine).

Indicateurs de suivi de l'aménagement

Tableau de bord des indicateurs nationaux pour la mise en œuvre de l'aménagement

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	3,86	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	3,6	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	21,7	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	10	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	37	Début et fin de l'aménagement
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²).	648	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort à récolter durant l'aménagement (m ³).	8232	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé selon les directives en vigueur par

Millery/Freund A Velaine le 11 décembre 2013 Signature
Sylvie, aménagiste

en collaboration avec :

Mr FELIX Pascal	Responsable de l'UT
Mr SAUBION Pachkal	Agent patrimonial, responsable du triage
M rs les Agents patrimoniaux	De l'UT
M. Gwénaël CHAMPION	Spécialiste SIG
Mr Joël LEYRE	Spécialiste foncier
Mme Francine SOMNARD	Assistante service forêt
Mme Jennifer HEURTEUR	Assistante service forêt

date

nom, fonction

signature

Vérifié le :

par : Frédéric BEDEL
Responsable de production
aménagement